



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 99061

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international à propos de la situation à Gaza qui reste très préoccupante. 26 août 2014 - 26 août 2016, cela fait maintenant deux années depuis la fin de l'agression israélienne contre la bande de Gaza. Cette offensive militaire avait duré plus de 50 jours, avec des pertes humaines considérables (plus de 2 200 morts, principalement de civils) sans oublier la destruction massive d'habitation et infrastructures. Depuis, les stigmates de ce terrible événement en Palestine restent visibles comme si cette agression avait eu lieu hier, particulièrement à Gaza. Deux ans après, le blocus mené par Israël entrave la reconstruction des milliers de maisons détruites au cours des bombardements israéliens dans une région de plus en plus abandonnée par une communauté internationale. Des milliers de familles attendent toujours d'être relogées. La reconstruction, qui peine à se mettre en route, est désormais à l'arrêt complet depuis qu'Israël a suspendu il y a trois mois les importations de ciment et provoqué une totale pénurie. Le rythme de reconstruction est très lent. Selon un haut responsable de l'ONU, au rythme actuel, il faudrait 30 ans pour réhabiliter et reconstruire ce qui a été endommagé. Israël contrôle quasiment toutes les entrées et sorties de biens et de personnes. Les organisations internationales tirent régulièrement la sonnette d'alarme au sujet de l'économie de Gaza, au bord du gouffre, avec un taux de chômage parmi les plus élevés au monde (environ 47 %), une pauvreté endémique et des exportations quasi-nulles. Plus que jamais, Gaza demeure une prison à ciel ouvert. La situation stagne, rien ne bouge. Pour plus de deux millions d'habitants toujours enfermés, cette situation reste très grave à tous les niveaux, surtout sur le plan humanitaire, malgré la mobilisation internationale contre les crimes israéliens et malgré les promesses de reconstruction rapide. On ne peut que déplorer que les pays donateurs n'aient pas tenu leurs promesses faites lors de la conférence internationale pour la reconstruction de Gaza en octobre 2014. Seulement 25 % de l'aide destinée à Gaza lors de cette conférence est arrivée. Les habitants de Gaza sont épuisés et ont peur pour leurs enfants et leur avenir. L'aspect le plus grave de toute cette situation difficile, qui marque l'esprit de la majorité des habitants, est l'absence de perspectives. C'est un sentiment horrible qui va probablement influencer l'avenir de cette génération, surtout des jeunes. Deux ans après presque jour pour jour : il faut un changement radical, une solution politique. Il faut une réelle réaction internationale, impulsée par la France, qui mette fin à cette situation catastrophique. Les déclarations ne sont plus écoutées. Certes, ce blocus est illégal et criminel, mais le dénoncer ne suffit plus. Il faut passer à l'application de sanctions, notamment en dénonçant l'accord entre l'Union européenne et Israël, qui est entré en vigueur en 2000 et qui facilite largement les relations commerciales entre les deux espaces économiques. Il lui demande quelles actions concrètes sont entreprises par la diplomatie française pour rendre aux habitants de Gaza leur souveraineté.

### Texte de la réponse

La France est extrêmement préoccupée par la dégradation de la situation humanitaire à Gaza, qui est le produit à la fois du blocus imposé par Israël et des destructions provoquées par les conflits successifs, notamment celui de l'été 2014. La France continue d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie de la population gazaouie, en fournissant son aide dans de nombreux domaines. Elle a ainsi tenu à ce que l'Institut français de Gaza, seul

centre étranger présent dans la Bande, réouvre ses portes il y a quelques mois. Il n'en demeure pas moins impératif de progresser vers une solution durable pour Gaza, qui repose notamment sur la levée du blocus israélien, la prise en compte des préoccupations sécuritaires d'Israël et la restauration d'un horizon politique stable. La France appelle ainsi, tout comme l'Union européenne, à une ouverture immédiate, durable et sans condition des points de passage, afin que l'aide humanitaire puisse parvenir dans la Bande de Gaza et que les marchandises et les personnes puissent circuler librement, notamment entre la Cisjordanie et Gaza. La question de Gaza ne peut pas non plus être séparée de celle du règlement du conflit israélo-palestinien, qui doit être fondé sur la solution des deux Etats. C'est dans cet objectif que la France a lancé, au début de l'année, une initiative de relance du processus de paix. Cette mobilisation a abouti à ce que 75 Etats et organisations internationales réaffirment solennellement à Paris, le 15 janvier dernier, leur attachement à la solution des deux Etats et leur disponibilité à contribuer concrètement à la paix. La France restera pleinement engagée sur ce dossier, convaincue que la stabilité de cette région fracturée et meurtrie par les conflits nécessite une résolution juste et durable de la question israélo-palestinienne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99061

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 septembre 2016](#), page 8250

**Réponse publiée au JO le :** [16 mai 2017](#), page 3448